

Communiqué du Conseil des ministres du 1er juin 2016

Conseil des ministres du 1er juin

Le Conseil des ministres s'est réuni le 1er juin 2016 sous la présidence du chef de l'Etat, Patrice Talon. 7 projets de décret et 7 communications ont été examinés. Des nominations ont été aussi prononcées dans 2 Ministères et à la Présidence de la République. A la Marina, Pascal Affo a été nommé, Directeur du cabinet civil du président de la République. Quant à l'ancien ministre de l'Economie et des finances, Jonas Gbian, il a été désigné Commissaire représentant le Bénin auprès de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Lire le compte rendu fait par le ministre d'Etat, Secrétaire général de la présidence de la République, Pascal Irénée Koupaki.

Compte rendu du Conseil des ministres du 1er juin

Le président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement, a présidé la séance hebdomadaire du Conseil des ministres qui a eu lieu mercredi 1er juin 2016. Plusieurs dossiers ont été examinés. Il s'agit de sept dossiers au sujet de projets de décret et sept communications.

Projets de décrets

1er projet de décret adopté

Le Conseil a examiné deux projets de décrets portant transmission à l'Assemblée nationale des accords de financement pour autorisation de ratification. En effet, des accords de prêts ont été signés avec la Banque islamique de développement et le Fonds saoudien de développement. Ce prêt est destiné à financer le projet d'appui au développement de l'enseignement supérieur dans notre pays. Le projet concerne notamment la construction et l'équipement des infrastructures des rectorats et des infrastructures pédagogiques et administratives de dix-sept écoles de l'Université polytechnique d'Abomey et de l'Université d'agriculture de Kétou ainsi que la formation académique pour le renforcement des capacités des enseignants chercheurs. Le coût global de ce projet est estimé à 117 milliards de francs Cfa.

2ème projet de décret

Les accords de financement ont également été signés avec le Fonds de solidarité islamique de développement. Ces ressources sont destinées à financer la deuxième phase du programme d'appui à la microfinance. Il s'agit plus spécifiquement de promouvoir l'accessibilité des jeunes et des pauvres aux services financiers et la création des micros et très petites entreprises. Le coût global de ce programme est

d'environ 37 milliards de francs Cfa. Ces deux projets de décret ont donc été adoptés et seront transmis à l'Assemblée nationale. La date limite d'entrée en vigueur de ces accords de prêts est fixée au 03 octobre 2016.

3ème projet de décret

Le Conseil a adopté un projet de décret portant composition, attribution et fonctionnement du Conseil de santé de la police nationale. Ce décret vise notamment à favoriser une meilleure prise en charge sanitaire des fonctionnaires de la police.

4ème projet de décret

Le Conseil a adopté le décret portant sur l'admission de 22 magistrats à la retraite.

5ème projet de décret

Le Conseil des ministres a adopté le décret modifiant un décret précédant portant promotion de magistrats en ce qui concerne les magistrats Ismaël Sanoussi et Alexis Métahou.

6ème projet de décret

Le Conseil des ministres a décidé de la création et de la mise en place d'un Creuset permanent d'expertise pour apporter un appui à la promotion de la transformation du secteur agricole. Ce creuset dénommé bureau d'études et d'appui au secteur agricole est un organe de conseils techniques auprès du président de la République. Sa mission principale est de conduire des réflexions stratégiques et initiée des actions permettant d'améliorer la productivité agricole et d'augmenter les revenus des acteurs du secteur agricole. Ce bureau disposera d'un secrétariat permanent. C'est ce qui justifie l'adoption du projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Bureau d'études et d'appuis au secteur agricoles.

7ème projet de décret

Le Conseil a adopté un projet de décret portant création de la commission des réformes des forces de défenses et de sécurité. Cette commission est chargée de recenser et d'évaluer les dispositions nécessitées par les reformes et l'adaptation des textes des forces de défense et de sécurité faces aux défis et enjeux actuels. Deuxième tâche de cette commission : superviser l'élaboration de ces textes législatifs républicains devant consacrer lesdites reformes. Troisième tâche : finaliser et présenter au président de la République les différents projets de textes. Cette commission dispose de 45 jours pour déposer son rapport.

Au titre des différentes communications

1ère Communication

Le Conseil a entendu une communication du ministre chargé de la Fonction publique sur la situation des effectifs des agents de l'Etat par catégorie de 2005 à 2015. L'accroissement des effectifs de 40 523 à 73 090 durant cette période résulte principalement du reversement des agents contractuels de l'Etat de plus de 30 000 agents occasionnels, communautaires, contractuels, locaux ... Au cours des cinq prochaines années, 7716 agents feront valoir leurs droits à la retraite. Le Conseil des ministres a instruit le ministre chargé de la Fonction publique à l'effet de réévaluer les besoins et d'élaborer le plan de recrutement et de formation dans le cadre de la préparation du budget de l'Etat exercice 2017.

2ème communication

Le ministre des Infrastructures et des transports a fait un compte rendu au Conseil de la situation des impayés des cotisations sociales des trois premiers projets de route de desserte rurale. Le Conseil a autorisé le règlement de ces impayés de cotisations sociales.

3ème communication

Le ministre du Cadre de vie et du développement durable, en relation avec le ministre chargé de la Défense nationale, a fait une communication sur les mesures d'urgence contre l'insécurité dans les parcs nationaux de la Pendjari et du W et dans les zones synergétiques attenantes. Ces mesures visent à éradiquer les actes illégaux de braconnage dans les réserves de faunes de la Pendjari et du W et les actes de grand banditisme transfrontalier. Ces activités sécuritaires seront désormais pérennes.

4ème communication

Les services de la Direction de l'Emigration - Immigration ont suspendu depuis le 1er janvier 2016, la réception de tout dossier de renouvellement de passeports ordinaires au profit des Béninois de l'extérieur. C'était une mesure de suspension justifiée par l'obligation pour nous, de nous conformer aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale en matière de documents de voyage sécurisé. Pour rétablir la situation, le Conseil a autorisé le ministre des Affaires étrangères et de la coopération et le ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique à envoyer dans les représentations diplomatiques et consulaires du Bénin près les pays de forte concentration de ressortissants béninois, des missions conjointes, aux fins de délivrer de façon ponctuelle, des passeports ordinaires biométriques à nos compatriotes vivant à l'étranger.

5ème communication

Le Conseil a, par ailleurs, pris une série de mesures importantes relatives à la sécurisation de documents de norme biométrique délivrés par l'Oaci au Bénin.

-1ère décision : le Conseil des ministres autorise la création d'un Service national de gestion du certificat de signature d'authenticité des documents biométriques et de la clé publique pays de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

-2ème décision : Le service national ainsi créé, sera rattaché directement à la Présidence de la République.

-3ème décision : Le Conseil des ministres réaffirme la compétence exclusive du ministère des Affaires étrangères et de la coopération, dans la délivrance des passeports diplomatiques et de services en République du Bénin.

-4ème décision : Le Conseil décide de faire installer les équipements nécessaires dans nos ambassades et consulats pour saisir les données biométriques nécessaires à l'établissement de passeports biométriques à Cotonou et de les retourner par valises diplomatiques aux demandeurs.

-5ème décision : Le Conseil décide du principe de la fabrication des carnets de passeports au Bénin.

6ème communication

Le Conseil des ministres a examiné une communication du ministre du Tourisme et de la culture relative à la situation du sous-secteur "Alphabétisation" avec la Coopération suisse.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'alphabétisation au Bénin, le ministre en charge de l'alphabétisation a signé avec la Direction du développement de la coopération de la Confédération Helvétique, une convention-cadre portant sur la promotion de l'alphabétisation dans notre pays. Au titre de cette convention, il est prévu l'organisation d'audit des comptes sur initiative de la partie suisse. Les conclusions de l'audit des comptes portant sur la période 2011 à 2012 font état d'un montant de 71.511.445 FCfa non certifié par l'auditeur.

En réponse aux conclusions de l'audit, diverses mesures ont été prises par le Ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes. Il s'agit notamment du relèvement des deux agents comptables concernés à savoir Messieurs Guy Nanga et Précanel Gnacadja. Deuxièmement, la saisine de la Brigade économique et financière avec une mise en débet des mis en cause. Troisièmement, la transmission des pièces et informations nécessaires à l'agent judiciaire du trésor. Quatrièmement, le montant non-certifié doit être remboursé avant la conclusion d'un nouvel accord de financement à hauteur de 12 milliards par la Coopération suisse.

La tenue de diverses séances d'harmonisation des points de vue avec la Direction de développement de la coopération de la Confédération Helvétique a permis de

clarifier la situation et le gouvernement marque sa volonté d'instaurer une gouvernance exemplaire dans la gestion des fonds publics. L'Agent judiciaire du trésor a été saisi pour la prise en charge immédiate de ce dossier.

7ème Communication

Mesures individuelles

Le Conseil a relevé de ses fonctions le Directeur des ressources financières et du matériel du Ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Nominations

Le Conseil des ministres a prononcé des nominations au Ministère de l'économie et des finances, des Affaires étrangères et de la coopération et à la présidence de la République.

A la présidence de la République

Directeur du cabinet civil : Pascal A. Léon Affo

1er Secrétaire général adjoint du gouvernement : Benjamin Coovi Dako

2ème Secrétaire général adjoint du gouvernement : Cyrille Gougbedji

Commissaire représentant le Bénin auprès de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) : Jonas Gbian

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la présidence de la République,

Pascal Irénée Koupaki